

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### D'un ordre à l'autre

Les autorités vaudoises viennent de lancer l'opération *Strada*, qui vise à casser le marché de la drogue dans le Canton. Durant les deux années qui viennent, les trafiquants de drogue seront harcelés méthodiquement dans les rues où ils se cachent et dans les appartements où ils se cachent. La chaîne pénale, police, tribunaux, prisons, sera renforcée à chaque maillon: organisation plus cohérente et plus rapide, augmentation du personnel et des moyens financiers.

D'ores et déjà, la présence accrue de la police dans les rues dissuade pas mal de petits larrons à l'affût d'une occasion. Elle engendre du même coup un sentiment de sécurité qui rend la vie plus douce.

Au-delà de l'acte de force, *Strada* présente aussi un aspect proprement éducatif. Exprimant avec intransigeance le fait que la population n'accepte plus certains comportements, elle ramènera à l'ordre tous ceux qui commettent des «incivilités» par laisser-aller plus que par méchanceté.

Dans la foulée, nous attendons impatiemment une procédure pénale moins paperassière que l'actuelle, qui réduira l'administratif et laissera plus de place à l'engagement sur le terrain. Et nous attendons encore qu'on remplace les peines pour rire par des peines réellement pénibles, parce que la réhabilitation, première étape de la réinsertion, est à ce prix.

La vraie chance, pour un néo-délinquant, n'est pas de profiter d'une trompeuse «seconde chance», mais d'appréhender le plus vite possible qu'un délit se paie.

Voici plus de quarante ans que les esprits forts de la gauche, les cœurs faibles de la droite et les adeptes du tout-compassionnel méprisent et rejettent l'ordre public, sous prétexte qu'ils y discernent les prémices du totalitarisme. Ils prennent leur retraite ces temps-ci, et personne ne les regrette.

Apparemment, la génération qui leur succède, et qui a souffert de leurs inepties libertaires, recommence à considérer l'ordre dans les rues comme une condition essentielle du bien-vivre en société et du respect d'autrui.

La satisfaction que nous en éprouvons ne doit pas nous empêcher de voir qu'il y avait naguère plus d'ordre dans les rues et beaucoup moins de policiers.

C'est que cet ordre exprimait un ordre intérieur aux personnes. Le respect pour autrui ne dépendait pas prioritairement des contraintes policières. Il découlait d'un comportement réputé bon et appris dès l'enfance par l'éducation. Sur le fond, les gens n'étaient sans doute pas meilleurs, mais la vie sociale était plus aisée, compréhensible et courtoise. La police proté-

geait cet ordre relativement pacifique, elle ne le créait pas, elle ne s'y substituait pas.

En d'autres termes, la délinquance de rues et le trafic de drogue ne doivent pas nous dissimuler les formes, plus discrètes mais plus profondes et non moins nocives, du désordre qui mine peu ou prou toutes nos institutions.

Ainsi, le désordre dans les familles appelle d'évidence une opération *Casa*, incomparablement plus difficile et de plus longue haleine que *Strada*. Une opération *Scuola* s'impose également: puisque l'Etat démocratique s'arroge une compétence scolaire, discutable sur le fond, mais inévitable dans un régime d'opinion, au moins qu'il n'empêche pas les enseignants de faire leur travail en les accablant de réformes à la noix! *Amministratozione* referait d'une bureaucratie par trop autonome une administration au service de l'Etat, des communes et des citoyens. *Chiesa* ne serait pas superflue non plus.

Quant à nous, nous sommes tout disposés à collaborer aux opérations *Stato*, qui restituerait au Canton de Vaud ses compétences légitimes, et *Nazione*, qui recréerait l'unité vaudoise par delà les divisions partisanses.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Au sujet de la dispute de Lausanne

Notre article «Suivez le guide» commentant l'événement représenté par le vitrail rappelant la Dispute de Lausanne (1536) a incité deux de nos abonnés à nous faire part de remarques et questions pertinentes. Tout d'abord M. Jean-Louis Jacot-Descombes, de Bôle (NE) ne partage pas le jugement trop sévère porté sur les interventions de Blancherose et nous donne des informations intéressantes sur ce personnage:

[...] En fait ce Dr Claude Blancherose avait été un temps médecin du prince évêque de Lausanne Sébastien de Montfaucon. Intervenant courageusement lors de la Dispute, malgré l'interdiction faite aux catholiques de s'exprimer, il fut meilleur qu'on a bien voulu le dire, sur plusieurs points. Je n'en citerai qu'un seul: celui de la présence du Christ accompagnant la célébration de la Cène.

[...] Originaire de Franche-Comté, il avait passé de nombreuses années à Lyon, ville qu'il admirait. Il fut semble-t-il un temps médecin du roi de France et médecin de la princesse d'Orange, Philiberte de Luxembourg, comtesse de Charny, 2<sup>e</sup> femme de Jean de Châlons, prince d'Orange et Seigneur d'Arlay. [...]

Ainsi donc justice est rendue à Blancherose dont certaines interventions furent moins farfelues que nous ne l'avions affirmé.

Un autre abonné, M. le pasteur Pierre Marguerat à Lausanne, nous écrit:

[...] Une phrase... m'a intrigué et fait quelque peu sursauter: «On peut regretter que les ecclésiastiques présents ne se soient pas rangés à la sage position des chanoines.»

En 1536, le Concile de Trente se préparait dans la douleur. Il ne débutera, comme vous le mentionnez, que neuf ans plus tard. Les protestants d'Allemagne firent le choix de ne pas y aller. D'ailleurs, si je ne fais erreur, ils n'y furent pas invités. [...] Réforme pour l'Eglise catholique, Contre-Réforme pour le protestantisme. Quand vous dites que les représentants de l'Eglise catholique en Pays de Vaud auraient mieux fait de refuser la Dispute de Lausanne et de s'en remettre au Concile, que pensez-vous qu'il se serait passé?

Comment voyez-vous les choses alors qu'on s'acheminait vers un Concile qui allait réfuter sur le fond l'essentiel des thèses protestantes? [...]

Nous reprenons ici une partie de la réponse que nous avons adressée à M. Marguerat. Ce que les chanoines ont dit était juste du point de vue catholique. Accepter de discuter c'était reconnaître à LL.EE. le pouvoir de décider en matière de foi. On sait combien l'intrusion du pouvoir politique en cette matière a été nocive pour l'Eglise dès le IV<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, même si les catholiques s'étaient montrés brillants dans la controverse, la décision finale des Bernois aurait été la même.

Nous sommes pleinement d'accord avec M. Marguerat pour dire qu'en 1545, au début du Concile de Trente, la division confessionnelle ne pouvait plus être évitée. Les diverses Eglises protestantes s'étaient organisées et l'Eglise catholique abordait le Concile dans l'esprit de la Contre-Réforme. En outre, les politiques étaient de plus en plus impliqués dans les divisions confessionnelles, ce qui compliquait encore les choses. Les chanoines étaient en droit de penser qu'en 1536 il était peut-être encore possible de discuter en Concile. Ce qui est certain, c'est que l'Eglise catholique a beaucoup trop tardé à réunir le Concile.

Au XX<sup>e</sup> siècle un certain nombre de théologiens des deux confessions, dans le cadre du mouvement œcuménique, sont parvenus à des accords concernant la justification par la foi ou les rapports entre l'Écriture et la Tradition. Est-ce que cela n'aurait pas été possible aussi en 1525 ou même en 1536?

A ce sujet M. Jacot-Descombes nous apporte un complément d'information très intéressant, en rappelant qu'en 1536 on avait annoncé «la réunion du prochain Concile, convoqué à Mantoue par le pape Paul III pour le mois de mai 1537». Ceci donne encore plus de poids à la position des chanoines qui ne pouvaient pas savoir que la date d'ouverture du Concile serait encore retardée.

Merci à nos correspondants de leurs remarques et de leur intérêt pour l'histoire vaudoise.

E. J.

### La montée des extrêmes

Parce qu'ils lisent *La Nation*, ses lecteurs ne sont pas pour la plupart des gens qui pratiquent le zapping (terme consacré même par le Petit Larousse). Si par malheur, par insomnie, par lassitude, on s'y laisse aller, ça devient vite terrifiant: chaîne après chaîne, votre écran vous lance dans un tourbillon de lance-flammes, de visages décomposés par la terreur, de carnages effroyables, de corps-à-corps à l'arme blanche, de fuites éperdues à travers des villes en feu, le tout entrecoupé d'innommables réclames de créatures qui cherchent misérablement à vendre leur temps. Pour aguicher le téléspectateur, il faut faire toujours plus fort que les chaînes concurrentes: plus de sang, plus de terreur, plus de panique sans frein. La spirale de l'horreur ne connaît pas de limite. Je sais bien que de nombreux sociologues, psychologues et autres pédagogues se sont penchés avec sollicitude sur les méfaits de cette intrusion de la violence dans les ménages; il n'est pas besoin d'être grand clerc pour saisir les effets de cette rage télévisuelle sur de jeunes esprits, dont beaucoup vont se jeter sur l'écran dès qu'on peut lire «Non recommandé aux moins de seize ans» et que papa et maman sont au cinéma. Il n'y a aucune raison que cela s'arrête, et nous serons abreuvés d'un déluge d'images toujours plus violentes, et tant pis pour elles, ces chères petites victimes innocentes.

C'est en quelque sorte, sur le plan minuscule des joies et malheurs de la

vie domestique, l'analogie de la «montée des extrêmes» telle que René Girard la définit dans sa lecture de Clausewitz. Quand bien l'Europe occidentale n'a pas connu de guerre pendant près de soixante ans, rien ne nous dit qu'elle ne sera pas entraînée un jour ou l'autre dans un conflit que les armes nouvelles rendront apocalyptique. Il suffit qu'un dictateur fou (ça s'est déjà trouvé) décide de montrer sa supériorité militaire en usant de l'arme atomique, et c'est parti!

Dans un petit livre substantiel édité en 2010<sup>1</sup> un commentateur du nom de Domingo Gonzales résume avec pertinence la pensée de Girard: «Le créateur de la théorie mimétique entend signifier... que les naïves promesses de l'optimisme anthropologique de notre humanisme progressiste, loin de servir à éviter l'apocalypse de notre monde, accélèrent au contraire une eschatologie qui profite de l'ignorance et de la méconnaissance humaine.»

On sait Girard convaincu que seule une volonté nourrie d'un amour évangélique est en mesure de renverser la spirale infernale. Mais on ne voit pas, par les temps qui courent, beaucoup de signes annonciateurs de ce renversement. Pas plus qu'on ne voit comment enrayer la surenchère de la violence sur nos écrans.

D. L.

<sup>1</sup> Charles Ramond (directeur), René Girard. *La théorie mimétique, de l'apprentissage à l'apocalypse*, PUF, 2010.

## Suivez le guide

### Au Portail peint avec des Rwandais

C'était au Moyen Age la grande entrée de la Cathédrale. Les pèlerins qui venaient nombreux vénérer Notre-Dame de Lausanne se voyaient accueillis par cet ensemble magnifique de statues. Elles étaient peintes; comme le reste de la Cathédrale, elles ont été recouvertes de peinture grise après la Réforme, peinture qui les a peut-être protégées à travers les siècles. Il y a quelques années, les restaurateurs ont gratté cette peinture grise et se sont efforcés de retrouver, là où cela était possible, la peinture d'origine. Pour mieux préserver les statues du vent, de la pluie et de la pollution, une série de vitres a été placée qui ferme entièrement le Portail. Il faut donc passer par l'intérieur de la Cathédrale pour y accéder.

Nous gardons particulièrement en mémoire une visite du Portail peint avec des notables du Rwanda. Soucieuse d'œuvrer pour la paix, la Confédération avait décidé il y a quelques années d'inviter pour quelques jours en Suisse une quarantaine de notables Hutus et Tutsis, après l'horrible guerre à laquelle s'étaient livrées ces deux ethnies. Ma collègue-guide et moi avions reçu pour consigne: «Surtout n'intervenez pas au moment où vous formez deux groupes pour la visite, laissez ces messieurs décider eux-mêmes avec qui ils veulent se trouver.»

Nous voici donc au Portail peint avec une vingtaine de notables africains et nous commençons notre présentation: au centre, un ange accueillait les pèlerins. A gauche, six personnages antérieurs au Christ: Esaïe, David, Jérémie, Moïse, Jean-Baptiste et le vieillard Siméon portant dans ses bras l'Enfant Jésus qui

s'agrippe à sa barbe. Le visage coloré de Siméon est empreint de sérénité: «Maintenant, Seigneur, Tu laisses Ton serviteur s'en aller en paix... Car mes yeux ont vu Ton salut.» Tous à leur manière, annonçant l'incarnation du Fils de Dieu, ont déclaré: «Il viendra.» Par contre, à droite, saint Pierre, saint Paul et les quatre apôtres et évangélistes proclament: «Il est venu.»

Regardons plus haut: à gauche, la Vierge Marie, arrivée au terme de sa vie terrestre, est déposée pieusement dans un tombeau par les douze apôtres. Et à droite, la même Marie ressort immédiatement du tombeau sans avoir connu la corruption de la mort et revêtue d'un corps glorieux. Douze anges l'accueillent dans cette vie nouvelle et éternelle. C'est donc l'événement de l'Assomption – les chrétiens d'Orient disent la Dormition – qui est présenté ici aux fidèles, annonce de la vie éternelle et du corps glorieux promis à tous ceux qui auront suivi fidèlement le Christ.

Elevons nos regards encore plus haut: le Christ Roi dans la mandorle est assis sur son trône. A droite, un ange lui tend une couronne que le Seigneur va prendre et poser sur la tête de sa Mère debout à gauche sur un tertre représentant la terre, car Marie est une créature humaine et non une déesse. Elle va recevoir la couronne de gloire, récompense de sa fidélité parfaite au Seigneur. Annonce de la couronne qui sera remise au dernier jour à tous ceux qui auront persévéré dans le combat de la foi

Et au-dessus, dans les voussures, une foule de petits personnages avec leurs attributs permettant de les identifier: ce

sont les saintes et les saints qui ont donné leur vie pour le Christ et qui se réjouissent de l'Assomption et du couronnement de sa Mère.

Enfin, regardons à nouveau vers le bas: en dessous des prophètes et apôtres, il y a une série de personnages inquiétants, grimaçants, et d'animaux monstrueux: ce sont les puissances du Mal. Le Christ est venu, et pourtant ces puissances diaboliques sont toujours à l'œuvre. Mais les apôtres et prophètes ont les pieds sur elles, par la foi ils les ont déjà vaincues. Les chrétiens du Moyen Age ne savaient pas lire, mais ils savaient regarder les images: dès leur entrée dans la Cathédrale, ils avaient devant les yeux un résumé de tout l'Evangile.

Les Rwandais nous ont écouté attentivement. Mais l'un d'eux intervient alors pour exprimer sa stupéfaction: «Comment? L'Assomption de Marie représentée ici, alors que vous nous avez dit que la Cathédrale est un temple protestant! Je suis un des évêques catholiques du Rwanda. Je n'aurais jamais pu imaginer que des protestants tolèrent ici une telle représentation.»

«– Je comprends votre surprise, Monseigneur, mais le fait est que les Réformateurs, qui n'acceptaient pas qu'on adresse des prières à la Vierge, acceptaient le rôle éminent de Marie tel qu'il est décrit dans les Evangiles. Ainsi la fête de l'Annonciation fut célébrée officiellement au Pays de Vaud pendant toute la période bernoise et jusqu'en 1863.»

Nous avons appris ultérieurement que Zwingli, à Zurich, avait maintenu la fête de l'Assomption. La Réforme bernoise

ayant été inspirée par Zwingli, rien d'étonnant à ce que les Bernois aient accepté sa représentation au Portail peint.

Et l'ange qui, entre les deux portes, accueillait les pèlerins: Gabriel ou Michel? Il y a longtemps que les spécialistes se divisent à ce sujet. Si seulement le pauvre ange n'avait pas été mutilé! Or, il n'a plus de mains et ne porte donc plus les attributs qui auraient permis de l'identifier sans hésitation.

On sait le rôle joué par les sermons sur la Vierge prononcés par saint Amédée, moine cistercien et évêque de Lausanne de 1144 à 1158. Ces homélies étaient lues aux offices mariaux célébrés par les chanoines jusqu'à la Réforme et elles ont certainement influencé la composition du Portail peint. Dans un portail consacré à Marie, n'est-il pas normal de trouver au milieu des prophètes et apôtres ayant annoncé la venue du Christ l'ange Gabriel, messenger de l'Annonciation? Or, l'ange de l'Annonciation, Gabriel, est aussi selon la Tradition celui qui est apparu à Marie à la fin de sa vie à Jérusalem (d'où la présence de la ville sainte sous ses pieds) pour lui annoncer sa prochaine Assomption.

Aux spécialistes de la sculpture gothique nous posons la question: le contexte de l'histoire et de la vie liturgique lausannoise n'ont-ils pas joué un rôle déterminant dans la composition du Portail? Mais ce ne sont que propos d'un guide amateur qui ne voit pas comment il est possible d'expliquer le sens théologique et marial du Portail sans la présence de l'ange Gabriel.

ERNEST JOMINI

## Amadou

Beaucoup de ceux qui furent enfants dans les années cinquante et soixante ont connu *Les histoires d'Amadou*, une poupée de jute au visage à peine esquissé (comme Tintin), mais très expressive par ses attitudes, ses postures et sa tignasse de laine hirsute. Ce petit personnage intrépide était né des talents conjugués d'Alexis Peiry pour le texte et de Suzi Pilet pour les photographies. Enfant, je me délectais de ces albums, lus par ma grand-mère ou ma grand-tante, sa sœur jumelle.

C'est donc avec gourmandise que je suis allé réveiller ces vieux souvenirs en visitant l'exposition «Amadou l'audacieux» à l'Espace Arlaud. Elle se tient dans une seule salle au centre de laquelle un vaste plateau horizontal présente des documents originaux recomposant le processus créatif des auteurs – plans, manuscrits, photographies, trucages, mises en scène. Y sont abordés également les aspects commerciaux de l'entreprise, puisque les artistes avaient fondé leur propre maison d'édition (Les Editions du Cerf-Volant). Quelques accessoires sont exposés en vitrine, et surtout Amadou lui-même dans son ultime costume, l'habit de lumière du dernier album, *Amadou toréador*.

Amadou, c'est une belle aventure fondée sur l'amitié de deux artistes de valeur qui ont travaillé en symbiose et ont réalisé sept petits chefs d'œuvre avec des moyens artisanaux. Pour l'anecdote, on sourit à la lecture de quelques lettres jaunies de jeunes admirateurs. Elles nous donnent l'occasion de relativiser les problèmes orthographiques des écoliers d'aujourd'hui: «Madame suzi Pilet je vu remercie pour limage d'escagots tous les semaines elle nous raconte les images d'amadou on est contents.»

\* \* \*

A l'âge de quatre ou cinq ans, lors d'une promenade vespérale avec mes

parents, je me penchai sur un papillon à l'agonie qui battait faiblement de l'aile sous la lumière indifférente des réverbères de l'avenue des Bains. Ces réverbères, je les connaissais bien parce que, de ma chambre, je les voyais la nuit au loin. Et je ne sais pourquoi je les associais à l'idée de Dieu; ou plus précisément au visage de Dieu. Je pris le gracieux insecte dans la paume de la main et, revenu à la maison, je lui composai une litière ouatée dans un petit panier qui avait servi à présenter des œufs en sucre à Pâques. Je tenais beaucoup à la survie de cet animal que j'avais apprivoisé et soigné. Au saut du lit, le lendemain, je me réjouissais à l'idée que mon protégé ait quitté sa couche et pris son envol. Il était toujours là, dans la même position, immobile. Je touchai l'aile délicatement pour le réveiller, mais cette aile était figée dans une raideur sans remède. Je fus submergé d'un chagrin incontrôlable qui effraya ma mère. Je venais de comprendre que l'amour qu'on porte aux êtres ne les rend pas immortels.

Ces premiers vertiges métaphysiques furent précisés plus tard, à la lecture d'*Amadou alpiniste*. Cette histoire est une tragédie, qui expose la mort brutale d'Hyacinthe Bessière, ami d'Amadou, foudroyé au cours d'une ascension en montagne. Surmontant sa douleur, le jeune héros entreprend l'ascension du sommet fatal, grâce à l'équipement du défunt: coûte que coûte il veut ériger un monument à la mémoire de son ami, à l'endroit même de son trépas.

Les adultes qui l'accompagnent le laissent faire: «Le Docteur Gabe et Théodule Renne s'interdiront d'aider Amadou dans son travail, sentant bien que ce qu'il faisait était sacré. Ils ne s'approchèrent même pas de lui quand il eut terminé son ouvrage, car Amadou s'était agenouillé devant le monument qu'il venait de construire. Les deux hommes comprirent qu'il priait...»

Ce récit est parsemé de détails saisissants. Par exemple, Hyacinthe Bessière – qui n'apparaît sur aucune photo, et reste donc un personnage flou pour le lecteur – communique sa position dans la paroi grâce au reflet d'un miroir. Cette petite glace retrouvée après le drame prend le rang d'une relique. Plus loin, une illustration montre Amadou hissant la croix de son mémorial nouée à sa corde, éclatante de lumière sur le fond d'obscurité profonde d'une longue cheminée. De tels éléments narratifs et visuels sont nombreux et propres à remuer l'imagination d'un enfant. Ce qui me frappa surtout, c'était la coïncidence entre l'équipement d'Amadou et celui de mon père, lorsqu'il partait en course de montagne: le même piolet d'acier forgé, la même corde de chanvre attachée sur le rabat du sac, les mêmes brodequins cloutés. Et les longues chaussettes de laine blanche. Par ailleurs, l'ascension est décrite avec une précision digne d'un guide du Club alpin, appuyée par le tracé exact de l'itinéraire en pleine page. Un lexique détaillé des termes techniques de l'alpinisme souligne le professionnalisme des auteurs et accentue la vraisemblance du récit. D'*Amadou alpiniste* j'appris deux choses: que la montagne était un lieu sacré et tragique; qu'on risquait sa vie en se mesurant avec des forces qui nous dépassent. Surtout je compris que mon papa était mortel; et j'en conçus des craintes que je m'appliquai à dissimuler, de peur de réveiller un mauvais sort en les exposant.

*Les Histoires d'Amadou* m'ont laissé des souvenirs lointains et imprécis, un faisceau d'impressions confuses et délicieuses, comme on respire le parfum d'un flacon vide; seul *Amadou alpiniste* est resté accroché à ma mémoire, jusque dans ses détails. La valeur littéraire du texte et la beauté de la photographie ont sauvé de l'oubli ces albums qui ont traversé les modes et ont acquis la patine des chefs-d'œuvre. Une

réédition à la présentation modernisée est en cours, dans un format réduit. L'esprit n'est pas trahi, mais la magie des nuances des héliogravures originales se sont évaporées.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Exposition *Amadou l'audacieux*, Suzi Pilet et Alexis Peiry, 7 albums photographiques, 1951-1959, Espace Arlaud, place de la Riponne 2bis Lausanne, du 7 mai au 21 juillet, me-ve: 12h-18h / sa-di: 11h-17h

P.-S. Pour accéder à l'exposition, je déconseille de passer par la place Arlaud, si chaleureuse et si vivante dans la pénombre traversée par les lumières du théâtre Bouli-mie, les soirs de représentation. En plein jour, c'est une scène lugubre et vide, jonchée de bouteilles cassées, de papiers gras, de restes de nourriture. Les tags et les grafs dessinés à grands traits sur les portes et les volets clos du bâtiment d'en face sont les signatures des canailles qui rendent ce lieu ignoble. Mais le pire est au-delà: emprunter l'escalier qui monte vers la Riponne requiert une solide abnégation, à cause d'une barrière olfactive presque infranchissable: malgré les pluies abondantes des derniers jours, l'odeur d'urine et de vomis est telle qu'on ne gagne l'entrée de l'exposition qu'au prix d'une nausée incoercible.

Lausanne souillée, taguée, compissée, ne respecte ni ses charmes ni ses sites. De Séville à Lublin, de Messine à Riga, en quelques décennies, les villes européennes ont été nettoyées, les façades ravalées, les beautés architecturales mises en valeur. Ont été effacés les persistants stigmates de l'après-guerre et du communisme. Partout on est fier d'exhiber des cités pimpantes et propres. Chez nous, à cause d'une haine pathologique de la «Suisse propre en ordre», on a pris le chemin inverse et transformé une cité aimable et sûre en cloaque déprimant.

## Cacahuètes et muselière

La santé éclatante des finances vaudoises nous avait conduit, lors de la critique des comptes vaudois 2012<sup>1</sup>, à réclamer de l'Etat une reprise sans compensation de certaines charges déléguées aux communes, afin de permettre à celles-ci de réduire à leur tour leur endettement. Cet appel tombait en pleine négociation financière entre le Canton et les deux regroupements de communes du Canton, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association des communes vaudoises (AdCV). Le résultat de ces négociations a été présenté le 27 juin dernier par l'Etat, pour être soumis au vote des assemblées générales des deux UCV et AdCV le 2 juillet. Alors que plus de quatre communes de l'UCV sur cinq ont plébiscité le protocole général d'accord, les communes de l'AdCV l'ont refusé à la quasi-unanimité. Les deux associations ne sont tombées d'accord que pour approuver le protocole séparé concernant le financement des tâches policières.

Ce dernier accord porte sur un plafonnement de la facture pour les missions générales de police à l'équivalent de 440 EPT, le surplus étant à la charge du Canton. Mais le standard de coût du policier doit encore être négocié, ce qui pourra conduire à des modifications de l'impact financier prévu. La convention policière n'est d'autre part valable que jusqu'en 2017, ce qui rend les projections 2018-2020 très spéculatives.

Le protocole d'accord général négocié porte sur un allègement de l'ordre de 750 millions, répartis sur les exercices 2013 à 2020. On peut donc parler d'un geste symbolique puisque ceci correspondra dans le meilleur des cas à une augmentation de l'ordre de pour-mille des charges cantonales et à une réduction de moins de deux pour-mille des charges communales. Plusieurs des mesures nécessitent en outre, selon le communiqué officiel, d'«importants travaux parlementaires». Selon l'humeur des députés vaudois, les promesses cantonales risquent donc de ne pas être tenues.

Environ deux tiers des effets financiers de l'accord concernent la facture sociale, pomme de discorde entre les communes et l'Etat. On se rappelle que la part communale au financement des prestations sociales est passée, dans les années qui ont suivi la réforme ETACOM, du tiers à la moitié. Le nombre de points d'impôts basculés aux communes correspondait au supplément de la facture de l'époque. C'était sans compter avec les hausses massives et erratiques des coûts sociaux: dix ans plus tard, la part supplémentaire assumée par les communes ne correspond plus du tout à la bascule de points négociée dans le paquet ETACOM.

Les mesures d'allègement récemment négociées concernent tant la reprise par l'Etat de coûts liés aux soins à domicile, qu'une participation renforcée à la seule

augmentation de la facture sociale à partir de 2016. C'est l'un des deux points qui fâche particulièrement l'AdCV: celle-ci redoute une augmentation cumulée 2013-2020 de plus de 1,3 milliard pour les communes. La réduction de 190 millions proposée par l'Etat semble donc bien mesquine.

Mais pourquoi les membres de l'UCV s'accommodent-ils de ces miettes? La réponse tient à la valeur du point d'impôt, servant de base au calcul de la facture sociale. Les communes de l'AdCV disposent pour leur majorité de contribuables aisés: la valeur du point d'impôt est élevée, ce qui oblige certaines communes à reverser les neuf dixièmes de leurs recettes au Canton pour la péréquation intercommunale et pour le paiement de la facture sociale. Chaque augmentation de la facture sociale a donc un effet démultiplié sur la petite part restante, destinée aux charges communales directes. Or, selon le système de répartition, ce sont ces mêmes communes qui, en valeur absolue, devront assumer la plus grande part des augmentations. A l'autre extrême, certaines communes de l'UCV, au budget de fonctionnement fortement soutenu par la péréquation intercommunale et disposant d'un point d'impôt bon marché, ne seront que très marginalement affectées par une hausse de la facture sociale.

Le second point qui fâche l'AdCV est la clause finale du protocole d'accord, sti-

plulant: «La présente convention couvre et clôt l'ensemble des relations financières entre l'Etat et les associations de communes d'ici l'année 2020 comprise dans les domaines concernés par cet accord.» On ne comprend ici pas bien comment l'UCV accepte de se faire museler pour les huit prochaines années, contre l'attribution de quelques hypothétiques cacahuètes vaudoises.

On ne connaît pour l'instant pas la suite que l'Etat donnera à ce protocole partiellement approuvé. L'affaire fait toutefois ressortir un double malaise. Premièrement, la facture sociale reportée sur les communes augmente en proportion des coûts sociaux dans le Canton. Au risque de nous répéter, nous considérons que l'Etat a perdu tout contrôle sur ce type de dépenses, qui ont crû bon an mal an de 5% durant le dernier lustre, pourtant conjoncturellement florissant. Que doivent craindre les communes et les Vaudois en cas de récession? On ne peut deuxièmement ignorer les effets pervers de l'accord ETACOM, appauvrissant les communes riches, mais n'enrichissant pas les communes pauvres. Oser dans cette situation proposer le gel de toute négociation pour plusieurs années dénote de la part de l'Etat d'un mépris inadmissible face aux problèmes des communes.

CÉDRIC COSSY

<sup>1</sup> La Nation n° 1967 du 17 mai dernier.

## Beaux paysages

La «valeur paysagère» du Gros-de-Vaud est moyenne à très basse: tel est le message en provenance de l'Etat de Vaud, qui a indigné une moitié du Canton cependant que l'autre moitié préférerait rire. Ce verdict résulte d'une étude faite par un bureau privé, Hintermann Weber, sur mandat de l'administration, dans le cadre des projets de parcs éoliens; comprenez donc que, la contrée étant plutôt moche, le Conseil d'Etat peut prévoir sans crainte de la hérissier de mâts et de pâles culminant à 200 mètres et transformer cette douce campagne en site industriel.

Mme Strehler Perrin, chef de la Division biodiversité et paysage, s'est rapidement avisée du faux pas. Pour minimiser l'effet de cette formule, elle a commencé par dire que ce jugement n'avait rien à voir avec l'attachement subjectif qu'on peut avoir pour un lieu; ce qui revenait à confirmer indirectement la médiocre valeur

objective du Gros-de-Vaud. Puis elle a admis que le terme de «valeur paysagère» était inapproprié, le titre exact de l'étude étant «analyse des caractéristiques structurales du paysage». Il n'en reste pas moins que ces caractéristiques structurelles légitiment la prolifération des grosses machines à brasser le vent.

La conclusion de l'étude semble résulter d'une série de bons points (haies, arbres isolés, ruisseaux) et de mauvais points (routes, lignes électriques, carrières). Les auteurs, critiquant des étendues sans cordons boisés, ne sont apparemment pas les amis des améliorations foncières et préfèrent les zones «où l'influence de l'homme a été moins forte». Et Lavaux, alors? Nos Diafoirus de la géographie scrutent les détails, mais ignorent, de leur propre aveu, le dégagement sur les montagnes ou la diversité des couleurs des champs. C'est à se demander ce qui constitue un paysage à

leurs yeux, sans les perspectives, les couleurs, l'arrière-fond et le ciel...

Le caractère scolaire et besogneux de cette étude, ainsi que l'ineptie de sa conclusion, montrent en tous cas une chose: si l'Etat doit faire des économies, il peut tranquillement cesser de financer des travaux de ce genre.

\* \* \*

Mais au fond, qu'est-ce qu'un beau paysage? Il n'est pas facile de donner une réponse sensée, c'est-à-dire fondée sur l'impression d'ensemble.

Excluons d'abord la réponse toute subjective, du style: le plus bel endroit du monde est celui où l'on est né. Sentiment honorable, bien sûr, mais entièrement personnel. Le natif de Vernayaz peut bien aimer son village d'un amour filial, il ne convaincra pas autrui qu'il soit issu d'une des merveilles du monde.

Ecartons ensuite une conception quasi théologique, proche d'ailleurs de la précédente, selon laquelle la Création serait totalement débordante de beauté. Elle est richissime, sans doute, et chacun de ses aspects appelle l'attention recueillie de l'homme; mais il n'est pas interdit de penser qu'il existe des degrés dans l'enchantement.

Mettons enfin hors concours les sites justement célèbres dont la magnificence et la singularité éclate aux yeux du monde entier: les milliers d'aiguilles rouge-orange du Bryce Canyon; la baie d'Along les rares fois où le brouillard se dissipe; le cœur de la Toscane avec ses champs, ses bosquets, ses vignobles pleins de noblesse, et ses villas, au bout d'une allée de cyprès, si seigneuriales qu'un prince doit être né dans chacune; le grand théâtre des falaises d'Etretat; le balcon sacré de Delphes d'où la vue plonge vertigineusement sur les oliveraies de la plaine et, plus loin, la mer; les doux coteaux de la Wachau, ornés de clochers baroques, penchant l'or de leurs vignes, l'automne venu, vers les eaux du Danube; le désert rouge de Namibie; et, cela va sans dire, la splendeur de Lavaux face au lac et aux Alpes. Ceux-là vous coupent le souffle; on n'y plantera donc pas d'éoliennes.

C'est pour des paysages moins spectaculaires que la question est intéressante;

s'ils ne jouissent pas du renom des grands miracles de la nature, ils peuvent pourtant offrir une sorte de perfection. De même que la superbe Symphonie du Nouveau Monde ne devrait pas éclipser ses excellentes soeurs aînées, la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> surtout, de même faut-il penser à tant d'endroits de la terre qui ne figurent pas au *hit parade* des agences de voyage, mais vous ravissent néanmoins: les délicates vallées de la Drôme où la végétation combine la verdure du climat tempéré et les senteurs du Midi; l'archipel boisé qui borde le golfe de Bothnie au nord-est de Stockholm, sous la lumière oblique du septentrion; les rivages incertains et mélancoliques de la Gaspésie; et tant d'autres.

Le Gros-de-Vaud est de ceux-là. Rien qui vous estomache, mais une harmonie d'ensemble qui vous comble de bonheur. On sent que cette terre est féconde. Les cultures sont fortes et variées. Le mouvement du terrain découvre progressivement aux yeux du marcheur la pointe d'un clocher, puis tout un clocher, puis tout un village aux toits de belles tuiles. La diversité des lieux – des champs, des bois, des vallons – n'entame pas la grande unité de la contrée, qu'on perçoit au mieux depuis les points de vue qui la bordent à l'est: l'esplanade de Morrens, la colline de Froideville, la route de Thierrens, ailleurs encore. Cette unité est celle d'amples horizontales, derrière lesquelles on devine l'espace des vallées – Venoge et Orbe; et au fond, cette autre très longue horizontale, la ligne bleutée du Jura, dont quelques sommets arrondis ne rompent pas la douceur.

N'en déplaise aux technocrates et aux éolomanes, c'est un beau paysage.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch  
ICM Imprimerie Carrara, Morges

### Non à l'initiative du GSsA contre l'obligation de servir

#### Appel au soutien!

Le 22 septembre aura lieu la votation sur l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée. Celle-ci demande l'abrogation pure et simple de l'obligation de servir en Suisse. Par ce moyen, le GSsA veut la suppression de l'armée. L'armée de volontaires que nous propose l'initiative n'est pas adaptée à la Suisse. A l'heure où l'avenir de l'Europe est sombre et incertain, nous séparer d'un modèle militaire qui a fait ses preuves relève du suicide.

De même, bien qu'elle prévoit un service civil facultatif, l'initiative du GSsA supprimerait la Protection civile. Cette dernière est un maillon indispensable à la sécurité civile en Suisse. Les récents orages dévastateurs l'ont démontré.

La Ligue vaudoise tient le secrétariat du comité contre l'initiative du GSsA. Ce comité hors partis regroupe de nombreuses organisations et personnalités soucieuses de la sécurité et de la stabilité de la Confédération.

Nous vous appelons à soutenir l'action de ce comité. Vous pouvez le faire

au moyen du bulletin de versement encarté dans le présent numéro.

De même, le matériel de campagne suivant peut être commandé, avec l'indication de vos coordonnées, à l'adresse suivante:

**Comité Contre l'initiative du GSsA**  
**Secrétariat**

**CP 6724, 1002 Lausanne**  
(ensemble\_securite\_vd@bluewin.ch)

- Autocollants (8x10 cm) «Non à l'initiative du GSsA»
- Bandeau autocollant pour pare-brise de voiture (13x90cm), avec slogan de campagne. (Au prix de 10.- CHF/pièce)
- Bulletins de versement
- Pin's avec le logo de campagne
- Papillons avec argumentaires

Cette votation est cruciale pour la politique de sécurité de la Confédération. Nous vous remercions de votre soutien.

**Site internet du comité:**  
<http://vaud.initiative-contre-securite-non.ch/>

## L'Etivaz au Tribunal fédéral

Le 23 mai 2013, le Tribunal fédéral a condamné la Coopérative des producteurs de fromages d'alpage «L'Etivaz» à admettre en qualité de sociétaire un agriculteur «de plaine», auquel la Commune de Leysin a confié l'exploitation de son alpage de Téméley-Aï. C'est en 2005 déjà que cet agriculteur a demandé à la Coopérative de l'admettre en son sein. Il a ouvert action devant le Tribunal cantonal en mai 2007. Après les aléas de la procédure, des expertises et un avis de la Commission fédérale de la concurrence, la Cour cantonale a rendu en juin 2012 un jugement confirmé par le récent arrêt du Tribunal fédéral.

Les exploitants des alpages du Pays-d'Enhaut sont fédérés en coopérative depuis 1934. Mais c'est en 1999 seulement qu'ils ont obtenu une décision de l'Office fédéral de l'agriculture leur permettant de bénéficier des avantages et de la protection d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) qui devient maintenant, suivant en cela l'évolution de l'Union européenne, une appellation d'origine protégée (AOP).

Mais cette protection a un prix, soit l'élaboration et le respect d'un strict cahier des charges et l'établissement d'un périmètre limitant l'aire de production.

La zone de production et de transformation comprend les exploitations d'estivage dont les chalets de fabrication se situent entre 1000 et 2000 m. d'altitude dans les Communes de Château-d'Oex, Rougemont, Rossinière, Ollon, Villeneuve, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Corbeyrier, Leysin et Bex. La fabrication de ce fromage n'est autorisée qu'entre le 10 mai et le 10 octobre, ce qui confirme que seules des exploitations d'estivage peuvent y procéder.

Les vaches doivent être nourries avec des fourrages grossiers composés exclusivement des herbages naturels de l'alpage.

La traite doit avoir lieu deux fois par jour et le lait doit être transformé sur l'alpage; le transport n'est possible que dans le cadre de la même exploitation alpestre ou du même train d'alpage. Le lait ne doit pas passer dans des pompes pour éviter d'altérer la matière grasse. De nombreuses autres obligations, contraintes ou interdictions sont imposées pour le traitement du lait et la fabrication du fromage (type de pression et culture, température, sortie manuelle avec des toiles de lin ou de nylon, moulage manuel, pressage avec des foncets en bois, pré-affinage à l'alpage d'une durée de sept jours au maximum sur des tablars d'épicéa, etc., etc.).

Le fromage ne peut être affiné que dans le district du Pays-d'Enhaut, soit dans les Communes de Château-d'Oex, de Rougemont et de Rossinière.

Chaque fromage fait l'objet d'une taxation concernant les ouvertures, la pâte, le goût et l'arôme, l'extérieur, la forme et les propriétés de conservation. Les caractéristiques organoleptiques sont décrites ainsi dans le cahier des charges: *Ouverture: la présence de trous est rare. Pâte: assez fine, souple, légèrement ferme, de teinte jaune ivoirine. Goût: franc et aromatique, fruité, légère saveur de noisette, léger goût de fumé.* Si, au test final, le fromage n'atteint pas la note de 15 points au moins et ne remplit pas les conditions du cahier des charges, il n'a pas droit à l'appellation.

Une fois l'examen réussi, chaque pièce est obligatoirement munie d'une étiquette en papier alimentaire attestant de sa spécificité et chaque meule est munie d'une marque numérotée avec les initiales du producteur ou du chalet ainsi que le numéro du fromage. Pour l'exportation figure également le numéro d'agrément du chalet selon l'assurance-qualité. Tout cela est soumis à la surveillance attentive de l'Organisme intercantonal de certification, à Lausanne.

Les producteurs de ce fromage, connu loin à la ronde, puisqu'on en exporte 35%, sont dynamiques et prévoyants. Alors qu'on produisait 319 tonnes (13748 pièces) en 1999, on en a produit 433 tonnes ou 18331 pièces en 2012. Quant aux caves, elles pouvaient abriter 14000 pièces en 1999 et 30000 aujourd'hui.

Alors pourquoi ce procès?

Les producteurs, qui étaient 66 en 1999, sont 67 aujourd'hui. Ils souhaitent conserver l'exclusivité de cette production et ne veulent pas «partager leur part du fromage» pour reprendre le titre d'un article de *24 heures* du 18 juin 2013.

La Cour civile du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral n'ont-ils dès lors pas porté atteinte à l'indépendance et à l'autonomie des producteurs actuels en leur imposant l'obligation d'accepter en leur sein un agriculteur qui n'est pas «des leurs», puisqu'il exploite un train de campagne en plaine?

Le cahier des charges qui s'impose à tous les producteurs de «L'Etivaz» fixe des règles à respecter mais ne limite ni le nombre ni la qualité des producteurs, pourvu qu'ils respectent ce cahier des charges et qu'ils produisent du lait et du fromage dans des exploitations d'estivage situées dans le périmètre et à l'altitude requis.

Le producteur qui a agi à l'encontre de la Coopérative ne pouvait-il dès lors pas produire «son» L'Etivaz en dehors du circuit de la Coopérative et sans en être membre?

En l'espèce, ce n'était pas possible car le cahier des charges fixe, pour les caves d'affinage, une capacité minimale de 3'000 pièces et il n'y a, dans la zone d'affinage, que deux caves qui ont cette capacité, celle de la Coopérative et celle d'un autre affineur qui a refusé d'affiner les fromages du requérant. Celui-ci se voyait dès lors, pour cette raison, dans l'incapacité de respecter le cahier des charges.

Appliquant la loi sur les cartels, la Cour cantonale et le Tribunal fédéral ont considéré que l'attitude de la cave coopérative était un abus de position dominante, car on empêchait par là un producteur remplissant toutes les conditions de produire un fromage correspondant au cahier des charges.

Le président de la Coopérative de L'Etivaz, M. Henri-Daniel Raynaud, a mis le doigt sur le nœud du problème en répondant au journaliste de *24 heures*: «Notre difficulté c'est d'être une société de droit privé régie par une AOP de droit public.» En effet, les producteurs de L'Etivaz ne peuvent pas à la fois bénéficier d'une protection étatique pour leur fromage, soit d'une appellation d'origine protégée, et revendiquer en même temps une totale liberté d'accepter ou non un producteur répondant au cahier des charges. En paraphrasant la sagesse populaire, on ne peut avoir «le fromage et l'argent du fromage...»

Pour écarter le producteur en question, la Coopérative aurait pu faire modifier l'aire de production en biffant par exemple la Commune de Leysin. Mais on peut imaginer qu'il y a d'autres chalets d'alpage sur ce territoire et que si cette commune a été incluse dans le périmètre de production, c'est parce que cela s'imposait à l'époque de l'adoption du cahier des charges, en 1999.

Pour la petite histoire et mieux comprendre l'insistance du requérant, il faut savoir que le précédent exploitant de l'alpage de Téméley-Aï était, jusqu'en 2004, membre de la Coopérative et livrait son fromage à la cave de celle-ci, pour son affinage!

Il n'est dès lors pas choquant que le nouvel exploitant puisse bénéficier également des services de cette cave d'affinage. Et peu importe à cet égard qu'il soit «de la plaine». Compte tenu de la très grande stabilité du nombre de coopérateurs, du fort accroissement de la production et de l'agrandissement sensible des caves, on peut penser qu'il y a encore de la place pour accueillir quelques sociétaires. La crainte de voir le périmètre envahi par de pacifiques mais entreprenants paysans de l'extérieur est infondée: le territoire n'est pas extensible, tout comme le nombre de chalets aptes à fabriquer du fromage.

Nous continuerons à nous régaler de ce fromage au goût franc et aromatique, fruité, avec une légère saveur de noisette et ce très subtil et léger goût de fumé.

JEAN-MICHEL HENNY

### Revue de presse

#### Où sont les ringards?

Dans *Le Jura Libre* du 4 juillet («Ringards, mes frères...») M. Alain Charpillod s'en prend à tous les idéologues de l'Europe Unie ou du gouvernement de l'ONU qui n'ont que mépris pour les souverainetés cantonales et l'organisation fédérale de la Suisse:

[...] *On entend partout braire que «l'heure est aux grands ensembles», qu'il faut des règles uniques partout. Après quoi les mêmes braient pour la «biodiversité», contre la «mondialisation», quand ce n'est pas contre la «pensée unique», rengaine qu'ils entonnent tous en chœur.*

*Or, il se trouve que nous aimons le fédéralisme suisse. Nous sommes heureux que les institutions soient à l'échelle humaine, que le citoyen connaisse ceux qui le représentent, qu'il puisse se défendre avec une chance d'être entendu, sans être livré pieds et poings liés aux méfaits de pouvoirs lointains et anonymes. Aux yeux des péteux qui se disent «citoyens du monde», nous sommes ringards.*

[...] *Nous ne prétendons pas régler les problèmes de la Syrie, des baleines bleues, du réchauffement climatique ou des finances grecques. Mais nous voulons nous occuper de ce qui nous regarde, des affaires de notre peuple, du terreau laissé à nos enfants.*

*Bref, petits snobinards obnubilés par vos postures, qui sont autant d'impostures, qui dédaignent le nid dont vous êtes sortis, sachez que votre mépris est méprisable.*

*Et que les ringards vous saluent bien.*

Nous ne pouvons que nous joindre aux salutations de M. Charpillod.

E. J.

#### Naïveté fédérale

Les chantres du «printemps arabe» doivent être plutôt embêtés par tout ce qui se passe en Egypte. La démocratie électorale aboutit à la guerre civile que seule l'armée tente d'éviter. A ce sujet nous avons lu dans la rubrique «Les faits du jour» (*La Liberté* du 5 juillet) une dépêche d'agence avec pour sous-titre: «Embarras à l'étranger»:

*La mise à l'écart d'un président démocratiquement élu par l'armée, qui a aussi suspendu la Constitution, a créé un certain embarras à l'étranger et suscité des réactions contrastées. Si toutes les capitales ont évité de parler de «coup d'Etat», la plupart d'entre elles ont appelé au retour rapide à la démocratie. La Suisse va continuer à accompagner les changements démocratiques en Egypte. Elle a prévu de débloquent 30 millions de francs par an à cette fin jusqu'en 2016, a fait savoir le DFAE.*

A qui va-t-on verser ces millions? Aux «Frères musulmans»? A leurs adversaires? A l'armée égyptienne dont l'intervention évitera peut-être la guerre civile? La Confédération n'a pas assez d'argent pour assurer une défense convenable de notre pays. Mais elle trouve des millions pour des dépenses aléatoires, comme si la démocratie électorale en Egypte pouvait, par un coup de baguette magique, rétablir la paix intérieure.

E. J.

## Le Coin du Ronchon

### Tendez la main à votre prochain

L'Université de Tucson, en Arizona, est la première du monde à avoir créé une chaire d'enseignement de «hip-hop». Nos médias sont évidemment tombés en pâmoison en nous révélant récemment cette grande nouvelle. «Je ne pensais pas que ça existait», lâche un «élève» goguenard. A vrai dire, nous non plus. Un «professeur», quant à lui, déplore: «Les gens ont de la peine à croire que c'est un sujet sérieux». Tiens, nous aussi!

On peut pourtant lire sur internet qu'il s'agit d'«un vrai cursus comme la sociologie ou l'art abstrait», ce qui situe en effet le sérieux de cet enseignement. «Alors qu'en France la tendance reste associée au milieu des voyous et des cancre à demi-analphabètes, les profs américains ont considéré que le hip-hop est un mouvement culturel à part entière qui influence toute la société.» Pour notre part, nous ne voyons là aucune opposition: il y a de nombreux exemples où des voyous et des demi-analphabètes réussissent à influencer toute la société.

A l'heure où les universités du monde entier, notées et comparées, lut-

tent pour améliorer leur *rating* et pour faire parler d'elles, ces enseignements académiques novateurs nous lancent d'audacieux défis. N'oublions pas non plus que, selon les chiffres censurés par le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture, il faudra prochainement trouver des débouchés universitaires pour 68% de chaque volée d'élèves. Que va-t-on leur proposer? Après les chaires de cinéma ou de sport, qui existent déjà, certaines de nos hautes écoles ouvriront peut-être des études consacrées à la culture du macramé, à l'histoire du confetti à travers les âges, ou à l'esprit d'ouverture dans l'operculophilie. Pour s'en tenir aux thèmes les plus «porteurs», on ne saurait trop conseiller à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne d'inviter quelques professeurs renommés de Transylvanie en vue de proposer, par exemple, un diplôme en mendicité. Une telle formation ne manquera pas d'intéresser de nombreux étudiants, y compris parmi les ministres européens et les dirigeants de partis politiques.

LE RONCHON